

ETABLISSEMENTS	REPUBLIQUE FRANCAISE	DEPARTEMENT
Centre Communal d'Action Sociale	—	Val-d'Oise

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Mardi 4 avril 2023, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Etaient présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Rosa MACEIRA, M. Allaoui HALIDI, Mme Teresa EVERARD, Mme Hakima BIDEHADJELA, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Karine DARNET GINOT, M. Patrice BOULAY, M. Gilles CORBIN et M. Mamoudou KOUME.

Etaient excusées : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE qui donne pouvoir à Mme Teresa EVERARD et Mme Zohra SLAOUI.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs BENDRA.

5. Créations et suppressions d'emplois (fonctionnaire ou non titulaire).

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois du C.C.A.S. sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Président expose les modifications nécessaires au bon fonctionnement du service.

Suite au départ à la retraite d'un agent administratif du Pôle Séniors et à la vue de l'orientation et des besoins du service, il est proposé d'ouvrir le poste en catégorie A, afin de recruter un travailleur social spécifiquement pour ce pôle et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe maintenant inoccupé.

Monsieur le Président rappelle que le choix retenu par le C.C.A.S. est de ne pas fixer de limite quant à la prise en charge des personnes répondant aux critères pour le service du portage. Par conséquent et au vu de la demande sur ce dispositif, il est nécessaire de mettre en place une troisième tournée. Cette dernière implique le recrutement de deux agents supplémentaires. Ceci permettrait de redéployer les portages existants et d'avoir une capacité de prise en charge plus large et de répondre à la demande. Au-delà de permettre un maintien de l'offre du portage en toutes circonstances, ce recrutement permettrait également aux agents mobilisés sur cette mission d'être relayés en période classique et ainsi permettre un roulement de l'équipe.

Concernant le service social du CCAS, il est constitué de deux entités distinctes, à savoir, le pôle aides facultatives, composé d'une conseillère sociale et d'un poste de travailleur social vacant et du pôle insertion composé de deux conseillères sociales (dont une en départ de la collectivité en avril 2023) et d'un poste de travailleur social vacant. Sur les cinq postes aucun n'est pourvu par un travailleur social diplômé d'état à ce jour. Les trois agents en poste sont des agents administratifs de catégorie C ou B sur des postes de catégorie A.

L'ensemble des agents effectuent les mêmes missions d'accompagnement global des usagers.

La relocalisation du CCAS permettra de mutualiser d'une part les deux accueils mais également l'ensemble des travailleurs sociaux sous une seule et même entité, à savoir, le service social. Il est donc proposé la suppression du poste de référent de la plateforme insertion, en poste de travailleur social responsable du pôle social.

Il est rappelé que le P.R.E. est administrativement sous la responsabilité du C.C.A.S. Un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants, ouvert au grade d'attaché s'est libéré. Une candidature est retenue d'une personne titulaire du diplôme d'état d'Educateur.rice de Jeunes Enfants. Il convient donc, pour pourvoir à ce poste, de supprimer le poste d'attaché ouvert et de créer un poste d'Educateur.rice de Jeunes Enfants au grade d'Educateur territorial de Jeunes Enfants.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration ;

Le Président propose à l'assemblée :

La suppression :

- d'un poste d'agent administratif permanent, sur le grade d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe, permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires
- d'un poste d'Educatrice de Jeunes Enfants, sur le grade d'attaché, permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires,

La création des emplois permanents suivants :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'approuver les créations d'emplois budgétaires, à temps complet.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements se feront en application des articles 332-8 et 332-14 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération sera basée par référence à la grille des grades définis pour chacun des postes mentionnés ci-après et au régime indemnitaire y afférent.

Les candidats devront justifier d'un niveau d'étude ou de diplôme, et/ou expérience significative sur un poste similaire permettant l'accès aux grades ci-dessous proposés pour chacun des postes.

Il est donc proposé d'ouvrir les postes suivants :

- Un poste de travailleur social responsable du pôle social, à temps complet, de catégorie A, relevant de la filière Sociale, ouvert au recrutement sur le grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, par défaut le poste sera ouvert aux grades d'Assistant socio-éducatif, de Conseiller hors classe socio-éducatif de Conseiller supérieur socio-éducatif et Conseiller socio-éducatif, d'Attaché hors classe, Attaché principal et Attaché.
- Un poste de travailleur social Vulnérabilité et autonomie au pôle Sénior à temps complet, de catégorie A, ouvert au recrutement sur le grade d'Assistant socio-éducatif par défaut le poste sera ouvert aux grades d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, de Conseiller supérieur socio-éducatif, de Conseiller socio-éducatif, d'Attaché hors classe, Attaché principal et Attaché, Rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe.
- Un poste d'Educateur de Jeunes Enfants au Programme de Réussite Educative, à temps complet, de catégorie A, ouvert au recrutement sur le grade d'Educateur de Jeunes Enfants par défaut le poste sera ouvert au grade d'Educatrice de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle.
- 2 postes d'agent polyvalent pôle retraité, à temps complet, de catégorie C, ouvert au recrutement d'adjoint d'animation, par défaut les 2 postes seront ouverts aux grades d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe, adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique de 1ère classe, agent social, agent social principal de 2ème classe et agent social de 1ère classe.

Entendu le rapporteur,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter les suppressions et créations de postes du tableau des emplois ainsi proposées ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

Nombre de membres présents : 10

Nb total de personnes ayant pris part au vote : 11

Date d'affichage :

Villiers-le-bel, 07/04/2023

Le Président
Jean-Louis MARSAC

